



## Union Nationale des Parachutistes (U.N.P.)

Association loi de 1901 – Reconnue d'utilité publique, décret du 11 septembre 1978

Membre de la Fédération Nationale André Maginot – Groupement 250

### Dix-septième communication du Général Patrice CAILLE *Relative au Covid-19*

A tous les membres de l'UNP – Le 17 Septembre 2020

#### **La Saint Michel arrive**

Nous avons maintenant connaissance des dernières mesures de protection fixées par les autorités civiles et militaires. Nous pouvons et nous devons donc célébrer notre saint Patron.

#### - La St Michel Nationale :

Se déroulera comme prévue, c'est à dire comme à l'habitude mais à formats réduits. La note d'organisation vous est envoyée en seconde pièce jointe.

J'encourage tous ceux qui le peuvent à venir à Paris, à Saint Louis des Invalides pour la messe et à l'Arc de Triomphe pour le ravivage de la Flamme. Les inscriptions pour le repas du midi sont closes, le repas du soir est annulé. **Attention masque obligatoire en toute circonstance.** Prévoyez un masque de rechange.

Par ailleurs je rappelle que la veille, à la Maison du Para, la commission électorale aura dépouillé vos envois relatifs à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration. Les résultats vous seront communiqués juste après la St Michel.

#### - En province :

J'appelle toutes les sections à célébrer notre fête annuelle dans le respect des directives de protection, mais en y donnant aussi tout le lustre possible, en mutualisant à plusieurs sections quand c'est réalisable, en invitant d'autres associations, etc... Mais surtout j'exhorte chaque section à ne pas oublier nos camarades isolés, malades, alités, pour qui la solidarité et la camaraderie de la St Michel doivent être sources de réconfort et de bon moral.

Je vous communiquerai en tout début de semaine mon message de la St Michel à lire lors de vos cérémonies ou réunions et à adresser à tous les membres de l'UNP.

Par ces temps compliqués et pour cette prochaine St Michel n'oublions pas et appliquons cette devise donnée par le général Bigeard : "CROIRE ET OSER !"

Général (2S) Patrice CAILLE

Président de l'UNP

**Objet : Cérémonies de la Saint Michel de l'UNP à Paris le 26/09/2020**

L'UNION NATIONALE des PARACHUTISTES célébrera la fête de la SAINT MICHEL au plan national à Paris le samedi 26 septembre 2020, rassemblant pour ce faire, une partie de ses membres. La pandémie de la Covid 19 rend les circonstances assez exceptionnelles puisqu'elle impose de la part de toutes les autorités de tutelle concernées, une obligation de limitation drastique des effectifs présents, tant dans la cathédrale Saint Louis, qu'à l'Ecole militaire et même sous l'Arc de triomphe. Par ailleurs, le strict respect des mesures barrière et de distanciation, destiné à lutter contre la propagation du virus, constitue une **obligation absolue** rappelée par toutes les autorités qui nous accueillent.

Pour autant, cette fête marquera comme chaque année, et pour la 72ème fois, la célébration de l'anniversaire de la première messe dédiée à Saint Michel à Hanoi.

A la suite de cette messe une cérémonie se déroulera dans la cour d'honneur des Invalides où certains se verront remettre le Mérite UNP, suivie ensuite d'un déjeuner au Cercle de l'Ecole Militaire.

Le conseil national s'avérant difficile à réunir de façon certaine, il a été décidé d'y surseoir. En revanche, la direction nationale souhaite profiter de cette occasion de réunion pour permettre de débattre à bâtons rompus après le repas des différentes questions que souhaiteraient aborder certains adhérents. Pour ce faire un amphithéâtre sera mis à la disposition de l'UNP ou chacun pourra dialoguer avec les dirigeants de l'association pendant environ deux heures après le repas de cohésion.

La journée sera clôturée par une cérémonie à l'arc de Triomphe pour un ravivage de la flamme.

La présente note a pour objet de définir dans ses annexes, les différentes prestations, leur organisation, les responsabilités des uns et des autres, et les points particuliers et de vigilance des différentes manifestations de ce jour.

Le nombre relativement important de séquences, les contraintes d'horaires, les délais de déplacement et les mesures de contrôle imposées aux entrées des bâtiments militaires dans le cadre du plan SENTINELLE, constituent autant de points d'attention qu'il convient pour tous de respecter pour garantir à tous le meilleur déroulement possible de cette journée dont le caractère festif doit prévaloir, en excluant toute susceptibilité ou réticence personnelle.

Que chacun s'attache à ce que cette Saint Michel 2020 demeure un succès pour tous et reste dans nos mémoires, malgré les contraintes rencontrées !

Le Général (2S) Patrice CAILLE

Président de l'UNP

## Annexes :

- 1 - Chronologie générale
- 2 - Invalides
- 3 - Ecole Militaire /Déjeuner
- 4 - Ecole Militaire /Conseil national
- 5 - Arc de Triomphe

## Annexe 1

### **CHRONOLOGIE GENERALE**

- 08h45 : Ouverture des grilles des Invalides (confirmation de l'horaire en cours) ;
- 09h30 : mise en place dans la cathédrale Saint Louis des Invalides
- 09h45 : messe de la saint Michel célébrée par Mgr de Romanet de Beaune, évêque aux Armées ;
- 10H45 : Dépôt de gerbe devant la stèle Indochine par le Président national ; sonnerie aux morts.
- 11h00 : - sortie et chants chorale,  
- cérémonie de remise de médailles (mérite UNP) par le PN ;
- 11h30 : dislocation et mouvement vers l'Ecole Militaire,
- 12h30 : déjeuner au cercle mess (La Rotonde) pour les adhérents inscrits
- 14h30 : Ouverture du débat avec les adhérents (amphi de Bourcet)
- 17h00 : fin du débat et mouvement vers l'Arc de Triomphe
- 18h10 : Mise en place directement à l'Arc de triomphe par le passage souterrain de la place de l'Etoile.
- 18h20 : mise en place terminée à l'Arc de Triomphe
- 18h30 : Cérémonie du ravivage de la flamme aux ordres du comité de la flamme.
- A l'issue, dislocation.

## Annexe 2

### **CEREMONIES AUX INVALIDES**

#### **2.1 : La messe en la cathédrale Saint Louis des Invalides**

##### 2.1.1 : Dispositions générales :

La messe solennelle de la Saint Michel aura lieu en la cathédrale de Saint Louis des Invalides à **9 H 45** et sera présidée par Monseigneur de Romanet, Evêque aux armées, en présence de hautes autorités militaires ou de leurs représentants.

Tous les adhérents et sympathisants de l'UNP sont cordialement invités à assister à cet office. Ils doivent toutefois se munir d'une pièce d'identité nécessaire pour rentrer dans l'enceinte des Invalides. Ils prendront place dans la cathédrale en s'attachant à laisser systématiquement vide la première place en bout de banc côté allée centrale de la cathédrale, mais également en respectant les places laissées obligatoirement vides (elles seront indiquées dans l'Eglise) pour éviter une trop grande promiscuité entre les fidèles (**mesure Covid**, propre à toutes les églises).

#### **Le nombre de participants est limité à 200 personnes.**

**Il est rappelé que comme dans tous les bâtiments religieux, le port du masque pendant toute la cérémonie, est strictement obligatoire.**

Par ailleurs, comme chaque année, il est demandé de laisser libre une quinzaine de places dans les premiers rangs sur le côté gauche face au chœur, afin de permettre aux membres de l'Institut National des Invalides qui le souhaitent d'assister à l'office.

##### 2.1.2 : Chronologie de la cérémonie :

**9H30** : entrée des invités et membres de l'UNP ;

**9H40** : Entrée des porte-drapeaux représentant les sections en deux colonnes, chacune se positionnant de chaque côté de l'allée centrale depuis le chœur jusqu'à l'entrée de la cathédrale.

**9H45** : Début de la messe

**10H45** : Dépôt de gerbe devant la stèle Indochine par le Président national ; sonnerie aux morts.

**11H00** : Fin de la messe

##### 2.1.3 : Organisation et déroulement de la cérémonie :

L'organisation générale de la messe, est sous la responsabilité de G. PALAIS (en contact avec le clergé).

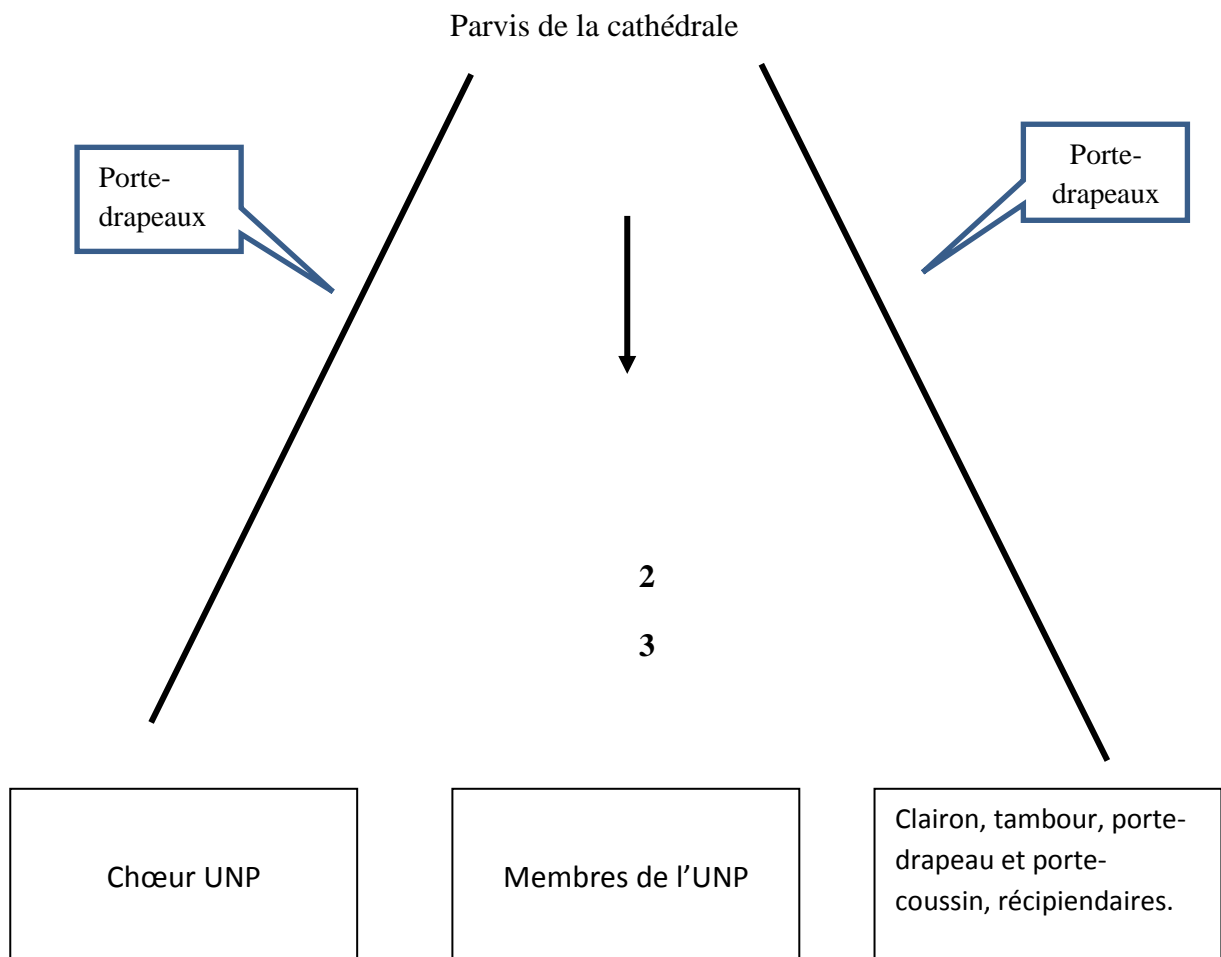
- Le « chœur d'hommes Régional UNP Centre » rehaussera la solennité de cette célébration.

- Les lectures seront assurées par le personnel suivant :
  - Epître : Commandant (CR) Stephan HAEUW ;
  - Psaume : Gérard PALAIS ;
  - Intentions de prière : Dominique HENNERICK. (Les intentions seront insérées par Christelle Lantz dans le livret de messe)
- La quête sera dirigée par Roger LANTZ, en liaison avec le personnel de la cathédrale ;
- La lecture des noms des parachutistes morts au combat en 2019-2020 et des membres de l'UNP disparus cette année, sera faite par Pierre MAZE et Dominique HENNERICK, au moment du dépôt de gerbe.
- Une gerbe à la mémoire des morts tombés en Indochine sera déposée par le PN (potentielle présence d'un tambour et d'un clairon - cours de confirmation par le cabinet du CEMAT, via celui du GMP).

A l'issue de la cérémonie, les autorités officielles sortent accompagnée du PN. Suivent ensuite les porte-drapeaux qui vont se positionner dans la Cour d'Honneur pour la remise des Mérites. Les adhérents de l'UNP, les suivent

## 2.2 : Dispositif de la cérémonie à l'issue de la messe : Cérémonie de remise des mérites UNP

### 2.2.1 : Plan du dispositif :



## 2.2.2 : Déroulement de la cérémonie de remise des mérites : Commandant des troupes CBA Stephan Haeuw

A l'issue de la messe, les porte-drapeaux sont guidés vers leurs emplacements selon les consignes de Stephan HAEUW ; ils forment un V comme indiqué sur le schéma ;

Les choristes sortent et rejoignent leur emplacement (à gauche des membres de l'UNP face à la cathédrale).

A droite du bloc des membres de l'UNP, face à la cathédrale, se positionnent sur une colonne derrière le porte-drapeau national (Italo LATTUCA), le porte-coussin (Christian BRESSOULALY), et les récipiendaires (liste établie par Christelle LANTZ sur proposition du chancelier de l'UNP). A leur droite se positionne le clairon et le tambour.

Une fois, l'ensemble du dispositif en place, sous les ordres du commandant des troupes, la cérémonie de remise des décorations se déroulera selon les modalités suivantes. Elle s'achèvera par la Marseillaise chantée par tous les participants :

### **Commandements :**

Le Commandant des troupes : « Garde à vous » ;

#### ***Sonnerie clairon « accueil d'autorités »***

Arrivée du Général Caille ; le commandant des troupes va accueillir le Président de l'UNP et le saluer. Il rejoint ensuite son emplacement.

Le Commandant des troupes : « Repos »

Le Général Caille s'avance devant les troupes **en 2**

Le Commandant des troupes :

« Garde à vous ; Ouvrez le ban ».

#### ***Sonnerie clairon ad-hoc de l'ouverture de ban***

Le Général Caille lit son message de la Saint Michel.

Le Commandant des troupes :

- « Fermez le ban »
- Sonnerie de fermeture de ban ;

Le Commandant des troupes :

- « Repos »
- « Garde à vous »
- « Le drapeau, gagnez votre emplacement » **position 1 (le porte-drapeau se positionne face à la cathédrale, dos aux troupes**

- « Récipiendaires, gagnez votre emplacement » **position 3 (les récipiendaires se positionnent dos aux troupes, sur une rangée face à la cathédrale).**

Le Président national : « Ouvrez le ban »

*Sonnerie clairon ouverture de ban*

Le Président national : remise des mérites UNP

Le Président national : « Fermez le ban »

*Sonnerie clairon de fermeture de ban*

Le commandant des troupes :

- « Décorés, rejoignez les rangs »,
- « Drapeau national : rejoignez votre place »
- « Repos »
- « Garde à vous »

Le Cœur de l'UNP entonne la Marseillaise ;

Le commandant des troupes : « Repos »

Le commandant des troupes : « Garde à vous » ; il salue le Président national qui quitte ensuite le dispositif.

*Sonnerie clairon « départ autorités »*

Le Commandant des troupes : « A la disposition des chefs de sections, repos »

### Annexe 3

#### **Ecole Militaire/déjeuner**

L'Ecole Militaire ouvrira ses portes à disposition des personnels de l'UNP inscrits pour la Saint Michel dès 12h00 le samedi 26 septembre 2019. L'entrée se fera par la porte Cavalerie (numéro 5) réservée à l'UNP.

**Remarque préalable impérative** : Le port du masque au sein de l'enceinte de l'Ecole militaire et dans le cercle mess est absolument OBLIGATOIRE. Les participants au repas ne sont autorisés à le retirer qu'une fois assis à table. **Tout déplacement entre les tables ou à l'extérieur de la salle nécessite de porter à nouveau son masque.** (Déplacement aux toilettes compris).

#### **Sécurité :**

##### Préambule :

Le plan SENTINELLE s'appliquant à tous les bâtiments militaires, le filtrage et la fouille des personnels pénétrant dans ces enceintes sont obligatoires, **sans possibilité d'y déroger.**

Chaque adhérent doit en conséquence être muni de sa pièce d'identité (uniquement carte nationale d'identité ou passeport, aucune autre pièce justificative n'étant acceptée). Il doit s'être préalablement inscrit auprès du siège de l'UNP afin de figurer sur les listes envoyées en amont par le siège de l'UNP au Groupement de soutien de la base de défense (GSBDD) Ecole militaire.

L'accès en véhicule, normalement interdit, est toutefois exceptionnellement autorisé pour les personnes le nécessitant (20 véhicules) et sous condition d'inscription au préalable auprès du siège de l'UNP (marque et modèle du véhicule + immatriculation).

**Remarque : RAPPEL !! Aucun membre de l'UNP qui ne serait pas inscrit préalablement sur les listes ne sera autorisé à pénétrer au sein de l'Ecole militaire.**

#### **Responsable :**

Le filtrage (contrôle nominatif) et le contrôle de sécurité (fouille par passage d'appareil à détection de métaux) sont du ressort exclusif de la société de service en charge de cette fonction au sein de l'Ecole militaire.

Il appartient à chacun de faire preuve de patience et de compréhension, un tel contrôle engendrant nécessairement, un certain temps. Un cadre de l'UNP, préalablement désigné se tiendra dans le hall du portail « cavalerie » de l'Ecole militaire, en liaison par radio avec le Secrétaire Général Dominique Courtine.

#### **Soutien sanitaire :**

Numéro d'urgence : BSPP tph 118.

L'EM n'assurera pas de soutien local.

Soutient UNP : Jean-Luc BORDERELLE, doté d'un moyen radio devra recevoir toute information concernant un incident sanitaire et serait alors chargé de solliciter les moyens de secours.

#### **Accueil Rotonde :**

Seules les personnes qui ont payé leurs repas pourront accéder aux salons de la Rotonde.

La mise en place et le guidage vers les tables sont assurés par l'UNP :

- **Christelle LANTZ (responsable du plan de table) + 1 personne**

#### **Annexe 4**

##### **Ecole Militaire / Débat**

A l'issue du repas un débat ouvert aux adhérents qui le souhaitent se déroulera en Amphi de Bourcet (situé en face de l'amphi Foch)



- La vérification de la mise à disposition des moyens audiovisuels et de l'accessibilité de l'amphithéâtre le 26/09 sera réalisée par le Général E. Remy-Neris la veille en liaison avec l'officier de permanence de l'Ecole militaire.
- Remise en ordre des moyens de l'amphithéâtre, fermeture des locaux et dépôt de la clef de l'amphi de Bourcet à l'issue du conseil national : à charge de Dominique COURTINE.

## **Annexe 5**

### **RAVIVAGE de la FLAMME**

Comme chaque année l'UNP se recueillera sur la tombe du soldat inconnu de l'Arc de Triomphe. Toutefois au regard de la problématique du Covid, le comité de la flamme en liaison avec la Préfecture de Paris ont notifié à l'UNP qu'aucun défilé ne pouvait avoir lieu. **Le nombre de participants est strictement limité à 150 personnes.**

Dans ces conditions, la mise en place autour de l'Arc de Triomphe se fera de façon individuelle en se rendant sur place uniquement par le souterrain dont l'entrée se situe en haut de l'avenue des Champs Elysées.

#### **Horaires et modalités :**

- 18h10 : Arrivée individuellement des participants sous l'Arc de Triomphe.
- 18h15 : mise en place des participants suivant les directives du comité de la flamme et accueil des autorités par le PN
- 18h30 : Ravivage aux ordres du comité de la flamme et remise de gerbe de l'UNP.
- « Sonnerie aux morts » et « Marseillaise » jouées par la musique, tous les participants saluent.
- Salut aux autorités et porte - drapeaux ;
- Signatures des registres (PN)
- Départ des autorités
- Dislocation

Couverture photo : à charge de Marie MAZE et Xavier BOIRY

#### **En conclusion**

Comme indiqué dans l'introduction de la présente note, le respect du PORT DU MASQUE et des gestes barrière est seul de nature à garantir la réussite de la fête de la Saint Michel.

Il est aussi le seul moyen pour l'UNP de respecter les directives des autorités qui nous accueillent.

Quelques membres de l'UNP seront dotés d'un poste radio afin de pouvoir faire face à tout événement.